



## **COMPTE-RENDU**

### **DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **DU JEUDI 06 AVRIL 2017 à 17h30**

**PRESENTS** : M. Etchegaray, Maire-président de séance, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, M. Laiguillon (jusqu'à la délibération n°26), Mmes Belbaraka, Destin (jusqu'à la délibération n°48), Bensoussan (jusqu'à la délibération n°38), MM. Boutonnet (jusqu'à la délibération n°15), Daubisse, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Juzan à Mme Duhart, M. Salanne à Mme Durutty, Mme Taieb à Mme Castel, Mme Candillier à M. Arcouet, M. Laiguillon à M. Salducci (à partir de la délibération n°27), Mme Destin à Mme Belbaraka (à partir de la délibération n°49), Mme Bensoussan à Mme Martin-Dolhagaray (à partir de la délibération n°39), Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa,

**EXCUSE** : M. Boutonnet (à partir de la délibération n°16)

**SECRETAIRE** : Mme Belbaraka.



### **ADMINISTRATION GENERALE**

**1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.**

Le conseil municipal prend connaissance du compte-rendu qui n'appelle pas de vote.

**2. Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) – Désignation des représentants de la commune.**

Sont désignés M. Michel Soroste et M. Philippe Daubisse en qualité de représentants de la commune.

Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas et Artiaga ne prennent pas part au vote.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Adopté à l'unanimité.

**3. Mise à disposition de locaux municipaux pendant les périodes préélectorales.**

Le conseil municipal autorise à l'unanimité la mise à disposition des salles communales à titre gratuit dans les trois mois qui précèdent un scrutin.

**4. Restructuration et extension de la médiathèque centrale de Bayonne - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre, désignation du jury du concours – Autorisation de dépôt de demande d'autorisations d'urbanisme et demandes de subventions.**

Le conseil municipal unanime autorise Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires au lancement et la tenue d'un jury, dont Monsieur le Maire sera le président.

Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas et Artiaga ne prennent pas part au vote.

**5. Création d'un pôle de musiques actuelles – Restauration des casemates du bastion de Mousserolles – Autorisation de dépôt de demande de permis de construire et demandes de subvention.**

Monsieur le Maire est autorisé par le conseil municipal unanime à déposer au nom de la commune un dossier de demande de permis de construire sur ce dossier.

Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas et Artiaga ne prennent pas part au vote.

**6. Musiques actuelles - Convention de mise à disposition de locaux - Association Sportive Bayonnaise et la Locomotive – Casemate sise 3, chemin de Mousserolles.**

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de mise à disposition de locaux par le conseil municipal unanime.

**7. Musiques actuelles – Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition au profit de l'association La Locomotive - 1er étage du pavillon Y.**

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de locaux par le conseil municipal unanime.

**8. Label Ville et Pays d'art et d'histoire – Demande de financement auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine pour les actions 2017.**

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à présenter une demande de financement à la DRAC sur ce dossier.

**9. Label Ville et Pays d'art et d'histoire – Demande de financement auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine pour le poste d'animatrice de l'architecture et du patrimoine.**

Le conseil municipal unanime autorise Monsieur le Maire à présenter une demande de financement à la DRAC sur ce dossier.

**10. Musée Bonnat-Helleu - Renouvellement de la convention d'objectifs avec l'association Société des Amis du Musée Bonnat-Helleu.**

Le conseil municipal unanime autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec cette association.

**11. Musée Bonnat-Helleu – Prise en charge des frais des auteurs du catalogue des dessins des Ecoles du Nord.**

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la prise en charge des frais des auteurs du catalogue.

**12. DIDAM – Exposition « Welcome Mister Hitchcock, un voyage au Pays Basque » du 9 juin au 3 septembre 2017.**

Le conseil municipal unanime approuve les conditions énoncées et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats et conventions à intervenir.

**13. Convention de mise à disposition de locaux à l'association Quartier Latin.**

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de mise à disposition de locaux par le conseil municipal unanime.

**14. Attribution d'une subvention d'équipement à l'association culturelle israéliite de Bayonne-Biarritz - Travaux de restauration de la synagogue - Tranche 2.**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 96.000 € et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

**15. Aménagement du local des bains juifs au 32 place de la République – Demandes de subventions.**

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter sur ce dossier les subventions auprès des partenaires potentiels par le conseil municipal unanime.

## FINANCES

**16. Exercice 2017 – Budget principal – Budget primitif.**

Le conseil municipal approuve ce budget primitif 2017 s'équilibrant globalement à 106,4M€.

Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas et Artiaga votent contre.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

**17. Exercice 2017 – Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada – Budget primitif.**

Le conseil municipal approuve ce budget primitif 2017 s'équilibrant globalement à 3,5M€.

Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas et Artiaga ne prennent pas part au vote.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Adopté à l'unanimité.

**18. Exercice 2017 – Budget annexe de l'eau – Budget primitif.**

Le conseil municipal approuve ce budget primitif 2017 s'équilibrant globalement à 17 M€.

Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas et Artiaga ne prennent pas part au vote.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Adopté à l'unanimité.

**19. Exercice 2017 – Budget annexe de l'assainissement non collectif – Budget primitif.**

Le conseil municipal approuve ce budget primitif 2017 s'équilibrant globalement à 9.000 €.

Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas et Artiaga ne prennent pas part au vote.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Adopté à l'unanimité.

**20. Exercice 2017 – Budget annexe des parcs de stationnement – Budget primitif.**

Le conseil municipal approuve ce budget primitif 2017 s'équilibrant à 6 M€.

Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas et Artiaga votent contre.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

**21. Vote des taux d'imposition pour l'année 2017.**

Le conseil municipal adopte la neutralité fiscale caractérisée par une baisse des taux communaux qui compense une hausse des taux de l'agglomération, pour un produit fiscal arrondi à 30 363 000 €.

Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas et Artiaga ne prennent pas part au vote.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Adopté à l'unanimité.

**22. Exercice 2017 – Attribution de subventions pour l'année 2017.**

Le conseil municipal approuve l'attribution des subventions aux associations (montant total : 3 325 747 €), aux établissements publics (dont 2 650 000 € au CCAS) et aux établissements d'enseignement telles que proposées et autorise M. le Maire à signer les conventions correspondantes.

M. Iriart ne prend pas part au vote et Mme Wagner s'abstient.

Adopté à la majorité.

**23. Attribution d'une subvention à l'Association Egalité Femmes Hommes 64 pour une action relative aux droits des femmes.**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement de cette subvention.

**24. Remises gracieuses de créances.**

Le conseil municipal répond favorablement, à l'unanimité, aux demandes de remises gracieuses de créances pour un montant total de 868,79 €.

**25. Garantie d'emprunt accordée à l'Association scolaire et gestionnaire (ASG) Largenté - Renouvellement de la garantie suite à la renégociation du prêt.**

Le conseil municipal approuve le maintien de la garantie de la ville et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de prêt.

M. Arcouet ne prend pas part au vote.

Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas et Artiaga ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

**26. Tarification de prestations assurées par les services municipaux à l'occasion d'opérations d'emménagement-déménagement ou d'enlèvement de véhicules en des lieux privés.**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs proposés.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

## COMMERCE

### **27. Ancien Palais de Justice – Autorisation de dépôt de permis de construire.**

Le conseil municipal autorise la société pressentie à déposer une demande de permis de construire pour le site de l'ancien palais de justice et à procéder à l'affichage ultérieur.

Mmes Aragon, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas et Artiaga votent contre. Mme Capdevielle ne prend pas part au vote.

M. Iriart et Mme Wagner votent contre.

Adopté à la majorité.

## DEVELOPPEMENT DURABLE

### **28. Rapport sur la situation de la Ville au regard du développement durable.**

Le conseil municipal prend acte du rapport présenté.

### **29. Mise en place de ruchers pédagogiques dans le cadre du projet Abeille.**

Le conseil municipal unanime autorise l'attribution d'une subvention de 4 000 € et autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités utiles pour ce dossier.

### **30. Adhésion de la Ville à l'association « Un Plus Bio ».**

Le conseil municipal unanime approuve l'adhésion à cette association et le paiement de la cotisation afférente.

### **31. Raccordement de bâtiments municipaux au réseau de chaleur biomasse – Autorisation de demandes de subventions.**

Le conseil municipal unanime autorise Monsieur le Maire à présenter des demandes de subvention aux partenaires financiers potentiels.

## ENFANCE-JEUNESSE ET EDUCATION

### **32. Attribution d'une subvention exceptionnelle d'équipement à la MVC du Polo Beyris.**

Le conseil municipal unanime autorise l'attribution d'une subvention de 7 600 € et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

### **33. Crèche Chaho - Travaux de création d'ombrage dans la cour extérieure – Autorisations d'urbanisme.**

Monsieur le Maire est autorisé par le conseil municipal unanime à déposer au nom de la commune les demandes d'autorisations d'urbanisme sur ce dossier.

### **34. Groupe scolaire du Grand Bayonne – Mise en œuvre du Programme pluriannuel d'investissement « Écoles publiques 2020 » - Peinture des façades – Autorisations d'urbanisme.**

Monsieur le Maire est autorisé par le conseil municipal unanime à déposer au nom de la commune les demandes d'autorisations d'urbanisme sur ce dossier.

## EVENEMENTIEL ET ANIMATION

### **35. Foire au Jambon 2017 et marché des producteurs de Pays de Bayonne - Conventions de partenariat.**

Le conseil municipal unanime approuve les termes des conventions de partenariat et autorise Monsieur le Maire à les signer.

### **36. Tremplin musical Bayonne Live 2017 - Règlement du concours.**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement du concours.

## FONCIER

### **37. Convention d'occupation de la brasserie-restaurant « La Verbena » (Halles Centrales) avec la SARL LA VERBENA DES HALLES.**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention d'occupation et autorise Monsieur le Maire à la signer.

### **38. Convention de mise à disposition de locaux à l'association KILIKA à la médiathèque des Hauts de Sainte-Croix située 34, place des Gascons.**

Monsieur le Maire est autorisé par le conseil municipal unanime à signer la convention de mise à disposition de locaux et à la signer. Mme Véronique Wagner ne prend pas part au vote.

### **39. Décision de non-renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux conclue avec l'association l'Amicale du Petit-Bayonne – Pavillon Y sis porte de Mousserolles**

Le conseil municipal unanime décide de ne pas reconduire la convention d'occupation de locaux et de saisir un huissier de justice.

Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas et Artiaga ne prennent pas part au vote.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

### **40. Acquisition à la société Alday d'un terrain situé 7 rue Jules Balasque.**

Monsieur le Maire est autorisé à réaliser toutes les démarches nécessaires à la concrétisation de la transaction par le conseil municipal unanime.

### **41. Echange de terrains situés rue Saint-Frédéric avec la SARL Izarra**

Monsieur le Maire est autorisé à réaliser toutes les démarches nécessaires à la concrétisation de la transaction par le conseil municipal unanime.

### **42. Cession à Habitat Sud Atlantic (HSA) d'un terrain sis 14 avenue Cam de Prats.**

Monsieur le Maire est autorisé à réaliser toutes les démarches nécessaires à la concrétisation de la transaction par le conseil municipal unanime.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

### **43. Cession à Monsieur et Madame Chatreau d'un immeuble sis chemin du Busquet.**

Monsieur le Maire est autorisé à réaliser toutes les démarches nécessaires à la concrétisation de la transaction par le conseil municipal unanime.

**44. Rétrocession de terrains par la Société d'équipement des pays de l'Adour – ZAC du Séqué.**

Monsieur le Maire est autorisé à réaliser toutes les démarches nécessaires à la concrétisation de la transaction par le conseil municipal unanime.

**45. Rétrocession de terrains par la Société d'équipement des pays de l'Adour – ZAC d'Arrousets.**

Monsieur le Maire est autorisé à réaliser toutes les démarches nécessaires à la concrétisation de la transaction par le conseil municipal unanime.

**46. Rétrocession d'un terrain situé 17-19 chemin de Saint-Etienne par la société Kaufman et Broad.**

Monsieur le Maire est autorisé à réaliser toutes les démarches nécessaires à la concrétisation de la transaction par le conseil municipal unanime.

## ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

**47. Plaine d'Ansot – Approbation du Plan de gestion 2017–2021 et autorisation de demandes de subventions correspondantes.**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le plan de gestion et autorise Monsieur le Maire à rechercher les subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des partenaires potentiels.

**48. Muséum d'histoire naturelle – Prêt d'un spécimen naturalisé au Musée de la Chalosse.**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ce prêt et autorise Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

## ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE

**49. Tranquillité publique – Demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour l'installation d'un système de vidéoprotection.**

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du FIPD sur ce point.

M. Jérôme Aguerre s'abstient.

Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas et Artiaga s'abstiennent.

**50. Aménagement des abords de l'Office de Tourisme - Pose d'une clôture - Autorisation de dépôt de la déclaration préalable de travaux.**

Le conseil municipal unanime autorise Monsieur le Maire à déposer au nom de la commune un dossier de déclaration préalable de travaux sur ce projet.

Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas et Artiaga s'abstiennent.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

**51. Toponymie – Dénomination d'un lieu.**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la nouvelle dénomination « Esplanade du Polo ».

## INFRASTRUCTURES ET ESPACES PUBLICS

### **52. Enfouissement coordonné des réseaux aériens et de communications avenue Sergent Capmas – Conventions avec les sociétés Orange et NC Numéricâble.**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les conventions afférentes à ce projet et autorise Monsieur le Maire à les signer.

### **53. Implantation de quatre bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides.**

Le conseil municipal unanime approuve le transfert au SDEPA de la compétence de mise en place d'un service de création, d'entretien et d'exploitation des infrastructures de charge nécessaire à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables, et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en place de ce projet.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

### **54. Requalification de la rue de Ravignan – Dépôt de la demande de permis d'aménager.**

Monsieur le Maire est autorisé par le conseil municipal unanime à déposer au nom de la commune la demande de permis d'aménager pour ce dossier.

### **55. Travaux de confortement du Pont Saint-Esprit – Demande de subvention auprès du syndicat des transports de l'agglomération.**

Monsieur le Maire est autorisé par le conseil municipal unanime à demander une subvention au STACBA et à signer la convention correspondante.

## PATRIMOINE IMMOBILIER

### **56. Travaux d'entretien, d'aménagement et de construction du patrimoine immobilier - Années 2017 à 2020 – Création d'un groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), lancement des procédures de consultation des entreprises et signature des accords-cadres.**

A l'unanimité, Monsieur le Maire est autorisé par le conseil municipal à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de cette procédure.

## POLITIQUE DE LA VILLE

### **57. Appel à projets 2017 lancé par le GIP-DSU de l'Agglomération bayonnaise pour les quartiers en géographie prioritaire – Attribution au GIP-DSU d'un financement complémentaire.**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution d'une enveloppe de 55 000 € au GIP-DSU et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

## RESSOURCES HUMAINES

### **58. Accord-cadre de fourniture de titres restaurant (2018 à 2021) – Constitution d'un groupement de commande avec le CCAS, lancement de la consultation des entreprises et signature de l'accord-cadre.**

Monsieur le Maire est autorisé par le conseil municipal unanime à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de cette procédure.

## SPORTS

### **59. Convention de financement avec la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro – Saison sportive 2016 – 2017.**

Unanime, le conseil municipal approuve l'attribution d'une subvention de 650 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Mme Durruty, M. Soroste, M. Neys, M. Salducci (pour M. Laiguillon) ne prennent pas part au vote.

Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga s'abstiennent.

M. Iriart ne prend pas part au vote. Mme Wagner s'abstient.

### **60. Course Odyssea 2017 - Convention de mise à disposition d'un chapiteau à titre gracieux.**

Monsieur le Maire est autorisé par le conseil municipal unanime à signer la convention de partenariat correspondante.

## SYSTEMES D'INFORMATION

### **61. Acquisition d'un progiciel de gestion des ressources humaines - Création d'un groupement de commandes avec le CCAS.**

A l'unanimité, Monsieur le Maire est autorisé par le conseil municipal à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de cette procédure.

### **62. Marché public d'acquisition de services de télécommunications et d'accès à internet pour les besoins des services municipaux et des établissements scolaires – Lancement de la consultation des entreprises et signature des accords-cadres.**

A l'unanimité, Monsieur le Maire est autorisé par le conseil municipal à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de cette procédure.

## URBANISME

### **63. PNRQAD – Ilot 12 - Acquisitions d'un lot de copropriété sis 22 rue Victor Hugo – Avenant n°1 à la convention de portage foncier avec l'Etablissement public foncier local Pays Basque.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de l'acquisition du lot n°7 de la copropriété dite du 22 rue Victor Hugo et approuve, en conséquence, l'avenant n°1 à la convention de portage foncier et autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous actes nécessaires à son application.

### **64. PNRQAD – Ilot 12 - Acquisitions de lots de copropriété sis 20 rue Victor Hugo – Avenant n°1 à la convention de portage foncier avec l'Etablissement public foncier local Pays Basque.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de l'acquisition des lots n°9 et 10 de la copropriété dite du 20 rue Victor Hugo et approuve, en conséquence, l'avenant n°1 à la convention de portage foncier et autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous actes nécessaires à son application.

**65. PNRQAD – Ilot 12 opération nord - Autorisation d’engagement des études et de dépôt des demandes d’autorisations d’urbanisme à Habitelem et principe de cession immobilière à son profit.**

Le conseil municipal autorise à l’unanimité Habitelem à réaliser les démarches nécessaires aux études de requalification du centre ancien et à déposer les demandes d’urbanisme correspondantes, et accepte le principe de la rétrocession des immeubles concernés.

**66. Programme d’action foncière – Acquisition du 41 rue Maubec – Convention de portage foncier avec l’Etablissement public foncier local (EPFL) Pays Basque.**

Le conseil municipal, à l’unanimité, prend acte de l’acquisition du 41 rue Maubec et approuve, en conséquence, la convention de portage foncier et autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous actes nécessaires à son application.

**67. Attribution de subventions communales pour l’amélioration de l’habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.**

Le conseil municipal approuve l’attribution des subventions proposées (total : 9 708,17 €).  
Adopté à l’unanimité.

**-oOo-oOo-oOo-oOo-oOo-**

***La séance est levée à 23h45.***

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus est publié au fascicule du recueil des actes administratifs du